

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20160630\_12 du 30 juin 2016**

Direction de l'Animation et de la Jeunesse

---

L'an deux mille seize le trente juin , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 23 juin 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Danielle KESSLER.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 34

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 1

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Anne NEQUECAUR-CHUBURU - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON

### **Objet : Attribution de Bourses Initiatives Jeunes**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret du 06 juin 2001 n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 1 ;

Vu la délibération n°2012-12-15 du 20 décembre 2012 relative à la création de la « Bourse Initiatives Jeunes – Talents d'Or » ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 21/06/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La Bourse Initiatives Jeunes, créée par délibération du 20 décembre 2012, a pour objectif de soutenir les initiatives portées par de jeunes Oullinois. Au travers le soutien méthodologique et financier apporté à la réalisation de projets, la Ville d'Oullins entend ainsi accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté, de l'engagement, et de la solidarité.

Dans ce cadre, la commission « Bourse Initiatives Jeunes » réunie le mercredi 3 mai 2016, propose d'attribuer :

500,00 € (cinq cents euros) à COURBIS Coline pour le projet « Psicomotricidad en Peru ». Cette jeune Oullinoise, étudiante dans le domaine de la psychomotricité, projette de partir de septembre 2016 à février 2017 au Pérou avec une autre psychomotricienne du Puy-en-Velay.

L'objectif est de répondre, en partenariat avec la Fondation Los Cachorros, aux besoins des enfants des rues en mettant à profit leurs compétences professionnelles et en s'inscrivant dans le projet la fondation. Pour cela, un travail de sensibilisation sera effectué auprès du personnel à la psychomotricité par le biais d'activités pédagogiques, ludiques et thérapeutiques. Ce projet est un aboutissement de 2 ans de préparation qui mobilise de nombreux partenaires.

300,00 € (trois cents euros) à MONCORGE Rémi pour le projet de solidarité au Laos. Ce groupe de scouts et guides de France, composé de 3 Oullinois et d'un 1 jeune de Chaponost, se rendra au mois d'août, pour une durée de 1 mois, au Laos afin d'accompagner des enfants aveugles dans un foyer situé dans un hôpital à 8km de la capitale. Ce projet, est en partenariat avec l'Association A.F.L.A.P.A (Association Franco Laotienne d'Aide aux Personnes Aveugles).

150,00 € (cent cinquante euros) à CROSLARD Marine pour le projet « Moana ». Cette jeune Oullinoise a pour objectif de créer des liens et des échanges entre les écoles de Polynésie française et celles d'Oullins, tout en sensibilisant les élèves aux causes environnementales. Pour cela, son projet se décompose en 3 phases :

- De novembre à mi-décembre 2016, elle va travailler avec 2 écoles primaires Oullinoise et un collège.
- De mi-décembre 2016 à avril 2017, elle retranscrira les travaux des écoles françaises aux écoles de Polynésie française (une école primaire et un collège)
- Enfin, des mois d'avril à juin 2017, elle fera un retour aux structures Oullinoises.

100,00 € (cent euros) à JULIEN Laure pour son projet « de créations textiles ». Cette jeune Oullinoise a commencé la couture en CM1 et depuis la seconde, l'option art plastique lui permet de créer des objets utiles et fonctionnels. Ses créations nécessitent l'achat de matières premières et le prix d'hébergement pour diffuser ses créations sur internet.

400,00 € (quatre cents euros) à VEALE ROBIN pour le projet « Vélo en Terre Voisine », impliquant au total deux jeunes et visant à présenter un spectacle dans vingt trois villages d'Auvergne au mois de juillet et au mois d'août.

L'objectif pour ces jeunes, est de partir à la rencontre de la nouvelle moitié de la Région-Alpes-Auvergne en vélo, dans une démarche environnementale, tout en proposant un spectacle participatif avec les habitants et en lien avec l'histoire de ces villages.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 500,00 € (cinq cents euros) au profit de Madame COURBIS Coline pour le projet « Psicomotricidad en Peru ».

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 300,00 € (trois cents euros) au profit de Monsieur MONCORGE Rémi pour le projet de solidarité au Laos.

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 150,00 € (cent cinquante euros) au profit de Madame CROSLARD Marine pour son projet d'échange entre la Polynésie et Oullins.

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 100,00 € (cent euros) au profit de Madame JULIEN Laure pour le projet « de créations textiles ».

**APPROUVE** l'attribution d'une bourse de 400,00 € (quatre cents euros) au profit de Monsieur VEALE Robin pour le projet « Vélo en Terre Voisine ».

**PRÉCISE** que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2016 au chapitre 67-422-6714.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :    /    /  
Affichage :  
du        /        /    au        /        /  
  
Le Maire,  
François-Noël BUFFET

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille seize le trente juin**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**François-Noël BUFFET**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*